

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-huitième séance – Samedi 12 décembre 2020, à 11 h 15

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 11 h 15 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat*, *MM. Simon Brandt* et *Timothée Fontolliet*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2020, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 12 décembre 2020 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 14 décembre 2020 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 15 décembre 2020 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

**1. Exhortation.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

**2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2021 (PR-1415 A/B/C)<sup>1</sup>.**

*Deuxième débat*

*Compensation pour la nouvelle subvention de 25 000 francs en faveur du rugby féminin votée en commission des finances (Soutien aux clubs de rugby, page 28, Subventions).*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** L'amendement 1 est déposé par le Conseil administratif, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre. Il propose une compensation sur les comptes de charges 31 afin d'octroyer une nouvelle subvention au rugby féminin préalablement votée en commission des finances. Je donne la parole à M. Alfonso Gomez.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci, Madame la présidente. Cette compensation vous est présentée par le Conseil administratif pour respecter la décision de la commission des finances, qui a finalement accepté cet amendement émanant de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois. L'amendement n'a pas été compensé, or vous savez que la commission des finances ne peut pas présenter un budget qui accentue le déficit initial prévu par le Conseil administratif. Ce dernier a néanmoins estimé que cet amendement avait du sens et compte tenu du large soutien de la commission des finances, il présente ce soir la compensation nécessaire qui sera prise sur l'ensemble des comptes 31 de l'administration.

Mis aux voix, l'amendement 1 est accepté à l'unanimité (68 oui).

---

<sup>1</sup> Rapports, 3850.

*Département de la sécurité et des sports.*

*Page 14, Service 4009, Logistique et manifestations (LOM),  
politique publique XX, groupe de comptes 3X.*

*Département de la sécurité et des sports.*

*Page 12, Service 4003, Incendie et secours,  
politique publique XX, groupe de comptes 3X.*

*Département de la sécurité et des sports.*

*Page 14, Service 4009, Logistique et manifestations (LOM),  
politique publique XX, groupe de comptes 4X.*

*Département de la sécurité et des sports.*

*Page 12, Service 4003, Incendie et secours,  
politique publique XX, groupe de comptes 4X.*

**La présidente.** L'amendement 2 est aussi déposé par le Conseil administratif et concerne le département de la sécurité et des sports... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, c'est déjà assez fatigant comme ça. Cet amendement demande le transfert de la Protection civile (PCi) du Service d'incendie et de secours (SIS) au Service logistique et manifestations (LOM). Je donne la parole à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement est sans impact sur le résultat. Il fait suite, vous vous en souvenez sûrement, à l'adoption au début du mois de novembre par le Grand Conseil du projet de loi qui modifie la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers. Cette loi consacre la création d'un groupement intercommunal SIS. A ce titre il est prévu que tout le personnel du SIS, hormis celui de l'unité Protection civile, soit automatiquement transféré dans le Groupement intercommunal, ce qui interviendra vraisemblablement au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pourquoi la PCi n'est-elle pas incluse? Tout simplement parce que selon la législation fédérale et cantonale les communes doivent mettre en place leur propre organisation de protection civile, raison pour laquelle cette unité doit être maintenue en Ville de Genève et doit par conséquent être transférée dans un autre service. Dès lors, mon département a entrepris des démarches très tôt pour trouver le service qui pourrait accueillir

le personnel et les missions de l'unité Protection civile du SIS et ce choix s'est donc porté sur le LOM. Ces deux services ont émis le souhait que la date de transfert se fasse au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une transition en douceur, grâce entre autres à un accompagnement du SIS auprès du LOM pendant l'année 2021 avant que le SIS ne bascule définitivement dans la structure intercommunale.

Ce transfert doit se faire en vertu de l'article 41 du statut du personnel, qui ne prévoit bien entendu aucune diminution du traitement, pas de passage dans une classe de traitement inférieure et pas de période d'essai. Des séances d'information ont eu lieu auprès de l'ensemble du personnel concerné, qui a accepté les termes de ce changement. Les employés ont même renoncé à être entendus par une délégation du Conseil administratif, comme c'est leur droit s'ils le souhaitaient. Voilà en quelques mots les raisons de ce transfert administratif, qui encore une fois n'aura pas d'impact sur le budget. Je vous remercie.

Mis aux voix, l'amendement 2 est accepté à l'unanimité (69 oui).

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**La présidente.** Nous avons un autre amendement général, c'est l'amendement 3 qui provient de l'Union démocratique du centre et du Parti libéral-radical demandant la suppression des mécanismes salariaux en Ville de Genève pour un montant de 5 913 375 francs. Je passe la parole aux auteurs de l'amendement... Monsieur Vincent Latapie.

**M. Vincent Latapie (PLR).** Je vous remercie, Madame la présidente. Combien de sociétés, de petites et moyennes entreprises ont vu leurs chiffres d'affaires fondre depuis le début du mois de mars 2020? Combien de ces entreprises se retrouvent aujourd'hui en difficulté financière? Certaines sont au bord de la faillite, voire le sont tout simplement déjà. Combien d'indépendants, tous domaines confondus, peinent à payer leurs charges, leurs loyers et le salaire de leurs employés? Ces mêmes indépendants, auxquels les assurances perte de gain (APG) permettaient à peine de survivre et ces mêmes employés auxquels les indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) ne sont actuellement plus distribuées et qui jusqu'alors ne leur permettaient que de connaître une diminution de 20% de leurs salaires. Perte de revenus, perte de pouvoir d'achat, précarité, voilà la réalité d'une immense partie de la population genevoise. Les efforts à consentir par tous sont importants. Face à ce constat et face à ces besoins, le Conseil administratif a initialement eu la lucidité de ne pas reconduire les mécanismes salariaux

dans son projet de budget 2021, c'est-à-dire dans un premier temps. Je dis dans un premier temps, puisqu'aujourd'hui ces mécanismes salariaux ont été réintroduits dans ce projet de budget 2021 amendé, à la faveur de projections fiscales qui n'ont cependant pas anticipé la deuxième vague du coronavirus. Cette tergiversation du Conseil administratif a pour effet délétère d'accroître le clivage entre la fonction publique municipale et le secteur privé.

Madame la présidente, comment expliquer à une population genevoise qui se serre la ceinture, et c'est un euphémisme de le dire, qu'une fraction de cette même population n'aura pas à consentir les mêmes efforts financiers, qu'elle continuera de percevoir 100% de son salaire ainsi que son annuité? Certes, il se trouve que la fonction publique municipale a continué de travailler au printemps dernier et qu'elle déploie d'importants efforts qui doivent être salués. Cela étant, la solidarité se partage, elle doit être l'affaire de toutes et de tous, surtout en cette période extrêmement compliquée. On ne peut pas demander à certains de consentir d'importants efforts et pas à d'autres. Dans le meilleur des cas, vous disais-je, les employés du secteur privé n'ont accusé qu'une perte de 20% de leurs revenus, mais dans le pire des cas certaines personnes ont tout simplement perdu ou sont en passe de perdre leur outil de travail. Face à cela, on ne pourrait pas demander aux employés de la Ville de Genève de se passer d'une augmentation de salaire annuelle d'une petite centaine de francs? On ne peut pas refuser d'alléger la charge des entreprises d'un côté, notamment avec la taxe professionnelle, et de l'autre côté augmenter les revenus de ses employés au moyen de mécanismes salariaux. Dans le projet de budget, ces mécanismes salariaux représentent 8 144 275 francs pour le personnel de la Ville et de la petite enfance, un montant qui pourrait utilement être réalloué à des secteurs en grande difficulté.

C'est ainsi que le Parti libéral-radical souhaite que ce montant soit redistribué à l'économie locale sous forme de bons d'achat pour les habitants à destination de petits commerces, d'indépendants, de restaurants et d'artisans sis en ville de Genève. Le Parti libéral-radical requiert une nouvelle fois la suppression de la taxe perçue pour les terrasses et l'occupation du domaine public. Nous invitons ainsi ce plénum à aider l'économie locale. Cet acte permettra enfin de passer des belles déclarations d'intention à quelque chose de concret. Vous manquez d'idées? Ce matin, M. le maire Sami Kanaan vous en a encore donné une en vous indiquant qu'il souhaitait un plan Marshall pour sauver le domaine culturel. Voilà déjà quelques ressources financières qui pourraient réduire la demande de rallonge budgétaire qui vous sera réclamée tout prochainement et qui sera manifestement octroyée par la majorité de gauche de ce plénum.

Si l'impôt se définit comme un prélèvement effectué d'autorité sur les ressources, sur les biens des individus ou des collectivités pour subvenir aux dépenses d'intérêt général, il est manifestement nécessaire de rappeler aux Verts et aux socialistes que la solidarité, elle, se définit comme une relation entre personnes qui

s'entraident et qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle. La solidarité est forcément collective, les efforts d'une communauté, en l'occurrence la nôtre, la communauté genevoise, sont l'affaire de tout un chacun. Pour ces raisons, le Parti libéral-radical vous invite à voter en faveur de cet amendement. Une précision encore, Madame la présidente, pour dire que même s'ils sont autorisés par la loi à voter sur les questions budgétaires, j'invite mes collègues conseillères municipales et conseillers municipaux également employés de la Ville de Genève de s'abstenir de voter cet amendement (*réaction*) dans la mesure où ils connaissent évidemment un conflit d'intérêts. Je vous remercie, Madame la présidente. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem.

**M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem** (Ve). Le nouveau Conseil administratif a entamé son mandat en pleine première vague du Covid-19, c'est-à-dire dans un contexte de crise sanitaire, sociale et économique sans précédent et qui perdure, entraînant probablement des effets durables. Pour mener à bien la mission de la Ville de Genève, il ne faut pas miner son action en bloquant les mécanismes salariaux, tel que proposé dans le premier projet de budget. Nous avons vu à quel point les attentes envers les collectivités publiques sont grandes en temps de crise, la Ville de Genève représentant le premier échelon. Pour faire face aux défis qui l'attendent dans cette législature, la Ville en sa qualité d'employeur doit pouvoir compter sur la confiance de son personnel, car ce dernier traverse aussi des situations difficiles et doit parfois accomplir des tâches pénibles. Comme indiqué précédemment par notre conseiller administratif Alfonso Gomez, je pense notamment aux employés municipaux qui font face à l'urgence sociale, à ceux qui travaillent pour la Voirie ou encore pour les pompes funèbres, qui ont tous été particulièrement éprouvés cette année.

Il faut aussi préciser que pour les Vertes et les Verts le gel des mécanismes salariaux n'aurait été envisageable qu'en *ultima ratio*, c'est-à-dire uniquement dans la mesure où aucune autre possibilité admissible n'aurait été trouvée afin de respecter le maximum de charges autorisé par la loi sur l'administration des communes (LAC) et d'éviter ainsi une curatelle du Canton sur le budget de la Ville, comme s'y était par ailleurs engagé le Conseil administratif. Or, la possibilité a été trouvée de maintenir les mécanismes salariaux sans dépasser cette ligne rouge. Par conséquent, il s'agit ici de donner un signal positif aux employés de l'administration municipale, auxquels il est beaucoup demandé en ce moment. Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts siégeant dans ce délibératif soutiendront le maintien des mécanismes salariaux dans ce projet de budget amendé. Merci. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il convient tout d'abord de remercier l'ensemble du personnel municipal de toutes les catégories, c'est-à-dire de la base – si on peut s'exprimer ainsi – aux directions, pour le travail accompli jusqu'ici et qu'il continuera d'accomplir à l'avenir. Sabrer les annuités du personnel ne donnera pas plus d'argent à ceux qui souffrent, qui ont été licenciés ou qui bénéficient des RHT. Je ne crois donc pas que cela soit la bonne solution à partir du moment où il est possible de les maintenir dans le budget tout en respectant le cadre fixé par le Conseil d'Etat conformément au règlement d'application de la LAC. Par conséquent, il n'y a pas de raison de pénaliser le personnel municipal, qui contractuellement et statutairement – cela fait d'ailleurs partie des prérogatives de ce Conseil municipal – a droit au respect des annuités et de l'échelle des traitements que nous avons toutes et tous votées à un moment donné. Je pense que revenir sur ces acquis ne changera rien au fait que des gens sont en difficulté; ce n'est pas parce qu'on gèle ces annuités – qui sont des augmentations automatiques du salaire prévues statutairement dans le contrat des employés municipaux – qu'on aidera davantage les personnes qui souffrent. Il ne me semble donc pas que cette méthode soit la meilleure à employer. Pour aider davantage ceux qui en ont besoin, il faut prendre les mesures nécessaires où cela est possible, ce que la Ville de Genève me paraît faire largement à travers son panel d'actions sociales et dans les prestations qu'elle délivre.

En ce qui concerne les entreprises du privé, c'est à nous de faire le nécessaire. Plusieurs mesures ont déjà été prises, notamment avec les bons d'achat, l'annulation d'un certain nombre de loyers pour les locataires commerciaux de la Gérance immobilière municipale (GIM) ainsi qu'avec la suppression des taxes d'occupation du domaine public. Je pense qu'il faudra continuer dans cette direction tant que la situation restera celle que l'on connaît aujourd'hui. Cela étant, raboter les conditions salariales des fonctionnaires municipaux et les pénaliser de la sorte ne changera rien à cette situation. Je pense que c'est une fausse bonne idée, surtout dans l'optique d'obtenir une marge financière à distribuer à d'autres. Cela n'a pas de sens. Par conséquent, le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cet amendement et souhaite au contraire le maintien des annuités du personnel municipal. Merci.

**M<sup>me</sup> Audrey Schmid** (EàG). Ensemble à gauche refusera évidemment cette suppression des mécanismes salariaux qui n'est rien d'autre qu'un camouflet à la face de ceux que nous avons applaudis pendant des mois pour le soutien qu'elles et ils ont apporté à la population en temps de confinement. Il faut peut-être rappeler qui sont ces employés des services publics, que certains semblent décrire comme des privilégiés pour le seul fait qu'ils ont encore un emploi. Ce sont celles et ceux qui se sont démenés pour continuer à ramasser nos déchets, pour

répondre aux besoins des sans-abris à la caserne des Vernets ou encore soutenir les familles dans le deuil au centre funéraire de Saint-Georges. Les privilégiés, ce n'est évidemment pas eux. Les privilégiés sont ceux auxquels la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) a accordé de généreux rabais d'impôts, un cadeau fiscal qui plombe aujourd'hui le budget de notre commune et la situation de notre service public, tout comme celle de ses usagers. Compte tenu de l'augmentation constante des assurances et des loyers, les mécanismes salariaux sont loin de représenter une manne, ils assurent en réalité le maintien du pouvoir d'achat, qui est un objectif très minimaliste que nous défendons pour tous les salariés et dans lequel la Ville se doit de montrer l'exemple. Maintenir ces mécanismes, ce n'est donc pas accorder ou maintenir un privilège, c'est simplement refuser que les employés de la Ville de Genève doivent payer les conséquences économiques de la crise ouverte par la réforme fiscale sur le bénéfice des entreprises. C'est enfin les assurer de notre respect et considération pour le travail qu'ils effectuent. (*Applaudissements.*)

**M. Alain de Kalbermatten** (PDC). Chers collègues, j'aimerais juste rappeler la genèse de cette affaire. Les annuités ont été gelées par le Conseil administratif, c'est-à-dire que cette décision apparaissait dans la première mouture du projet de budget présentée par ce même Conseil administratif. Au sein du Parti démocrate-chrétien nous avons salué cette mesure, car il nous semblait que le Conseil administratif mesurait enfin l'ampleur de la crise qui se déroulait dans notre ville, c'est pourquoi nous pensions que cette initiative était une excellente idée. Il ne faut pas non plus oublier une seconde chose, à savoir qu'ici il ne s'agit pas d'être au service des 4000 fonctionnaires de la Ville de Genève, mais d'être au service de ses 200 000 habitants. Ce sont eux qui nous ont désignés pour siéger dans ce cénacle, raison pour laquelle il est impératif de répondre à leurs attentes.

Ainsi, nous regrettons que suite aux nouvelles prévisions fiscales de l'Etat, le Conseil administratif n'ait pas été capable d'attribuer cette somme supplémentaire à la réalisation d'une nouvelle priorité, par exemple en investissant davantage d'argent dans les bons à la consommation. Concernant ces bons, il faut rappeler que la Ville de Genève n'a investi que 2 millions de francs pour 200 000 habitants. Lausanne a quant à elle investi 8 millions de francs pour 140 000 habitants, vous voyez donc le delta entre ces deux villes et vous vous rendez bien compte que notre ambition à ce niveau-là est plutôt faible. Aider la population doit être notre seule priorité, tout en sachant pertinemment que les fonctionnaires ne subissent pas la moindre diminution de leur pouvoir d'achat; il s'agissait uniquement d'un gel qui aurait pu être réinvesti à destination de la population et uniquement à celle-là, qui nous a portés ici au Conseil municipal. Nous regrettons donc ce défaut de priorité. De son côté, le Parti démocrate-chrétien soutiendra bien sûr cet amendement. Merci, Madame la présidente.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Madame la présidente. Je rappelle à ce Conseil municipal l'existence d'un texte qui a une certaine importance dans la définition des rapports entre la Ville de Genève et son personnel, il s'appelle le statut du personnel. Ce texte est le résultat d'une négociation entre le Conseil administratif et les représentants du personnel ainsi que les syndicats. Le résultat de cette négociation est ratifié par le Conseil municipal, mais il s'agit bien de la ratification du résultat d'une négociation. Ce que nous proposons ici l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical n'est pas une négociation ou une ratification, c'est un oukase; j'utilise à dessein un terme russe parce que cela témoigne d'une conception toute poutinienne du dialogue et du partenariat social. Ce n'est pas notre conception, c'est pourquoi nous dirons donc *niet* à cet oukase. (*Rires. Applaudissements.*)

**M. François Bärtschi (MCG).** Le Mouvement citoyens genevois tient à l'annuité du personnel de la Ville de Genève, pourquoi? Parce que le Mouvement citoyens genevois estime qu'il faut défendre les acquis, autant dans le secteur privé que public. Cela figure dans sa charte. Verser l'annuité signifie respecter la parole donnée. On peut la suspendre exceptionnellement pour des raisons véritablement pertinentes au niveau budgétaire. Cependant, cet amendement de suppression de l'annuité est un geste gratuit, bête et méchant, raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois le refusera. Il n'a aucune justification budgétaire ou économique. Couper pour ne rien faire ensuite est futile et inutile. Le Mouvement citoyens genevois vous recommande de refuser cet amendement qui n'apporte rien, si ce n'est de faire un peu de bruit et de futilité. Merci, Madame la présidente.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Vincent Schaller.

**M. Vincent Schaller (UDC).** Sans revenir sur mes explications relatives au rapport de minorité du projet de budget 2021, j'ajouterai à ce qui vient d'être dit en rappelant la promesse du Conseil administratif au mois de septembre lorsqu'il a présenté son premier projet de budget au Conseil municipal, à savoir que ces mécanismes salariaux seraient ma foi réintroduits uniquement si les nouvelles recettes calculées par l'Administration fiscale cantonale au mois d'octobre le

permettaient. Or, les nouvelles recettes calculées par l'Administration fiscale s'élèvent à 4,7 millions de francs alors que les mécanismes salariaux de la Ville de Genève et du secteur de la petite enfance représentent 8,1 millions de francs. Le Conseil administratif n'a donc pas respecté sa promesse, il a rétabli les mécanismes salariaux, dont les annuités, alors même que les nouvelles prévisions de recettes, qu'on peut d'ailleurs considérer extrêmement optimistes compte tenu de la période pendant laquelle elles ont été faites, ne permettent même pas de compenser cette nouvelle charge. Cet élément nous poussera bien entendu à refuser la réintroduction de ces mécanismes. Je vous remercie.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Alfonso Gomez.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Je souhaite simplement compléter certaines choses qui ont été dites. Je trouve qu'il n'est pas de bon aloi d'opposer les mécanismes salariaux et l'aide à l'économie. Je tiens à souligner qu'on ne peut pas résumer tout le travail d'aide à l'économie fourni par le Conseil administratif, et qu'il continuera de fournir, à l'aide de 2,5 millions de francs destinée aux bons à la consommation. Cette mesure a été mise en place dans l'urgence pour sauver le marché des entreprises, notamment pendant la période de Noël, mais je tiens tout de même à rappeler que toute une série de mesures ont été prises bien au-delà de ces 2,5 millions de francs. Je pense notamment aux baux commerciaux, à l'appui à Vesta III, aux dispositifs mis en place sur l'espace public et ainsi de suite. Il ne me semble donc pas correct de résumer l'aide déployée par la Ville à ces 2,5 millions de francs destinés aux bons à la consommation. L'aide à l'économie est diverse. Par ailleurs, les comparaisons avec les autres villes n'ont pas lieu d'être parce que les politiques publiques ne sont pas les mêmes. Lausanne a un budget de 1,8 milliard de francs, le nôtre est de 1,2 milliard de francs. Nous n'avons pas les mêmes compétences en politique publique. Voilà, Madame la présidente, ce que je tenais à rajouter. Merci.

*Mis aux voix, l'amendement 3 est refusé par 47 non contre 26 oui (2 abstentions). (Applaudissements nourris.)*

**La présidente.** Il y a encore beaucoup d'amendements à traiter, donc j'aime bien que vous applaudissiez le bureau, mais ça va être long!

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 15, Service 5002, Service de la petite enfance,*

*politique publique 54, Famille et jeunesse,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

**La présidente.** Je passe à l'amendement 4, qui regarde aussi une suppression des mécanismes salariaux, mais cette fois-ci uniquement dans le secteur de la petite enfance pour un montant de 2 230 900 francs, cela affecte donc le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Cet amendement est déposé par l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical; je donne la parole à M. Vincent Schaller.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Dans son dernier projet de budget, le Conseil administratif a réintroduit les annuités et les mécanismes salariaux pour le personnel de la Ville, ce qui représente une charge supplémentaire de 5,9 millions de francs. Il a aussi réintroduit les annuités et les mécanismes salariaux pour le personnel de la petite enfance, correspondant à une charge supplémentaire de 2,2 millions de francs. Pour une raison qui m'échappe, le Parti démocrate-chrétien milite pour suspendre les annuités et les mécanismes salariaux du personnel de la Ville, mais pas ceux du personnel de la petite enfance. Le domaine des crèches s'élève tout de même à un montant de 110 millions de francs à charge de la Ville de Genève chaque année, mais j'imagine que ce sujet est tabou pour ce même parti.

Les recettes fiscales supplémentaires calculées par l'administration au mois d'octobre 2020 ne couvrent ni les mécanismes salariaux du personnel de la Ville ni ceux de la petite enfance. L'effort de solidarité dont doit faire preuve la Ville de Genève à l'égard des indépendants qui survivent avec les APG ainsi qu'à l'égard des salariés au chômage partiel aurait pourtant exigé de suspendre ces mécanismes dans leur ensemble.

A présent, je propose au Parti libéral-radical, qui a déposé cet amendement avec l'Union démocratique du centre, de le retirer. La mesure proposée ici était justifiée pour instaurer un état de solidarité global, mais puisque l'amendement précédent demandant la suspension des mécanismes salariaux pour le personnel de la Ville a été refusé, elle n'est bien entendu plus justifiée pour le personnel de la petite enfance. Je vous remercie.

**La présidente.** Merci. Est-ce que je donne quand même la parole au Parti libéral-radical? à M. Vincent Latapie?

**M. Vincent Latapie** (PLR). Merci, Madame la présidente. Je tenais simplement à indiquer que pour cet amendement le Parti libéral-radical fait les mêmes observations que pour l'amendement précédent, c'est pourquoi il vous invite à voter en sa faveur. Merci beaucoup.

**La présidente.** Si l'amendement est retiré en cours de route, est-ce que je finis le tour de parole, ou on le considère nul? (*Réaction.*) Merci beaucoup. L'amendement 4 est retiré par ses auteurs, il n'y a donc pas de vote.

Etant donné que nous commençons ici le traitement des amendements par département, je passe la parole, si ils et elles souhaitent la prendre, au président de la commission des finances ainsi qu'aux rapporteurs de majorité et de minorité, c'est-à-dire à M. Omar Azzabi, qui ne la prend pas, à M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer, qui ne la prend pas non plus, à M. Vincent Schaller, qui n'est plus... On ne sait pas bien. (*La présidente s'adresse directement à M. Vincent Schaller.*) Vous avez le droit de prendre la parole en votre qualité de rapporteur de minorité. (*M. Schaller répond.*) Non? D'accord. M<sup>me</sup> Richard ne souhaite pas non plus s'exprimer.

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 2, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,  
politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*Département de la sécurité et des sports.*

*Page 13, Service 4007, Service de l'espace public,  
politique publique 14, Questions juridiques,  
groupe de comptes 44, Revenus financiers.*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** Personne ne souhaitant s'exprimer, je continue avec le traitement des amendements. Nous sommes à l'amendement 5, qui vise à distribuer des bons d'achat aux habitantes et habitants via la Fondetec (5 346 375 francs), ainsi qu'à diminuer la taxe d'occupation du domaine public pour les terrasses (567 000 francs). Ces deux mesures sont compensées par le gel des mécanismes

salariaux en Ville de Genève pour un montant de 5 913 375 francs. Je donne la parole aux auteurs de cet amendement, à savoir au Parti libéral-radical, qui ne la prend pas. Y a-t-il d'autres prises de parole sur cet amendement? (*Réaction.*) Je passe donc à son vote...

*Mis aux voix, l'amendement 5 est refusé par 60 non contre 14 oui.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 2, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable, politique publique 85, Industrie, artisanat et commerce, groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 15, Service 5001, Direction de la cohésion sociale et de la solidarité, politique publique 29, Formation, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** L'amendement 6 propose un soutien de 2 656 687 francs aux commerçantes et commerçants ainsi qu'au pouvoir d'achat des habitantes et habitants par le biais de bons de solidarité distribués en 2021. Il propose aussi un soutien de 300 000 francs à la fracture numérique des aînés grâce au déploiement d'un programme spécifique par une association. La compensation proposée prévoit le gel de la moitié des mécanismes salariaux en Ville de Genève pour un montant total de 2 956 687 francs. Je donne la parole aux auteurs de l'amendement qui souhaiteraient s'exprimer... M<sup>me</sup> Isabelle Harsch.

**M<sup>me</sup> Isabelle Harsch** (PDC). Je vais pour ma part présenter l'amendement pour le soutien apporté aux commerçants et au pouvoir d'achat des habitants. Vous connaissez le principe, voté récemment dans cet hémicycle, qui est de favoriser le pouvoir d'achat des habitants de la Ville de Genève et de venir en aide aux commerçants qui sont très touchés par la crise que nous traversons. La Ville de Genève propose un rabais de 20% sur les achats faits dans une sélection de commerces sis sur son territoire. Cette mesure d'un montant de 2,5 millions de francs

a été acceptée et se déroule actuellement en ville de Genève, ce qui donne sans aucun doute un coup de pouce bienvenu aux commerçants. Cependant elle ne sera valable que jusqu'au 15 janvier 2021, c'est-à-dire qu'elle se terminera après les quinze premiers jours de l'année 2021. Nous avons en effet été très surpris de voir que le projet de budget 2021 ne comprenait pas de nouvelles mesures de soutien à l'économie, comme si la crise et ses effets disparaîtraient comme par magie grâce au 31 décembre 2020.

Le Parti libéral-radical souhaite donc prolonger les mesures d'aide à l'économie, qui comme les autres secteurs sera durablement touchée par la crise avec l'arrivée possible d'une troisième vague au mois de janvier. Nous aurions souhaité que ce budget 2021 contienne d'autres mesures de soutien à notre économie et notamment aux commerçants. Raison pour laquelle nous proposons à nouveau une mesure analogue à celle que vous avez votée précédemment, financée cette fois-ci dans le budget 2021 afin d'être cohérent et de ne pas devoir voter sur le siège des mesures d'urgence qui interviennent souvent trop tard, comme c'est souvent le cas dans cet hémicycle. On préférerait donc pouvoir anticiper tout ça, car il sera de toute évidence nécessaire d'apporter de nouveaux soutiens à l'économie en 2021. Merci.

*Mis aux voix, l'amendement 6 est refusé par 52 non contre 21 oui.*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 34, Charges financières.*

**La présidente.** Je passe à l'amendement 7, qui concerne le patrimoine financier de la Ville de Genève et demande plus précisément l'augmentation des charges d'entretien des bâtiments du patrimoine locatif pour un montant de 958 500 francs. Il est déposé par l'Union démocratique du centre, je donne donc la parole à M. Vincent Schaller.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors de la présentation du projet de budget à ce Conseil municipal au mois de septembre, le magistrat Alfonso Gomez a insisté sur sa volonté d'accélérer le rythme des investissements pour faire face au défi du réchauffement climatique, conformément à ses promesses de campagne. Il a notamment promis de rénover rapidement les immeubles locatifs qui sont la propriété de la Ville de Genève sous gestion de la GIM. Ces rénovations ont pour but de renforcer les qualités énergétiques de ces immeubles et d'améliorer par la même occasion le confort des

locataires de la Ville. C'est ainsi que le Conseil administratif justifie notamment l'augmentation des investissements de la Ville de Genève de 150 à 180 millions de francs pour l'année 2021.

Cependant, dans un mouvement contradictoire le Conseil administratif a simultanément décidé de réduire le budget d'entretien de ses immeubles locatifs de 958 500 francs. C'est bien sûr une mauvaise nouvelle pour les locataires concernés qui verront les rénovations courantes reportées à l'année suivante. Par conséquent, nous comprenons que les promesses du magistrat Alfonso Gomez sont plus faciles à tenir en recourant à l'endettement, car l'entretien régulier du patrimoine immobilier et les budgets équilibrés à long terme ne font pas partie de sa conception du développement durable. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en cumulant les emprunts à court et long termes ainsi que les engagements découlant d'instruments financiers dérivés, la dette consolidée de la Ville de Genève dépassera les 2 milliards de francs à la fin de l'année 2021, ce qui représente un record absolu.

Dans l'intervalle, le groupe de l'Union démocratique du centre rappelle la nécessité de gérer rigoureusement le patrimoine immobilier de la Ville de Genève et qui nécessite de ne pas réduire son budget d'entretien, car il y va aussi du confort des locataires de la GIM. Nous vous recommandons donc de rétablir le budget d'entretien des immeubles d'habitation à 14,7 millions de francs, c'est-à-dire à son niveau dans les comptes 2019. Je vous remercie.

*Mis aux voix, l'amendement 7 est refusé par 56 non contre 19 oui.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 2, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,  
politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** L'amendement 8 est déposé par le Parti démocrate-chrétien pour la création d'un poste de délégué à l'économie, classe M, à 100%, compensée par une coupe sur le chapitre 31 pour un montant de 153 970 francs. Je donne la parole à une ou à un représentant... M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien propose cet amendement suite à la motion M-1552 que nous avons déposée, vous le savez, pour la création d'un poste de délégué économique. Cependant, compte tenu de la situation, nous pensons qu'il y a en réalité urgence à être proactif au niveau économique, raison pour laquelle nous proposons de créer ce poste dès à présent pour l'année à venir. Pourquoi? On l'a suffisamment dit, la Ville de Genève se dirige vers des difficultés économiques vraiment importantes liées à la crise du Covid, caractérisées par une baisse des recettes fiscales accompagnée évidemment d'une augmentation des prestations sociales.

Avant la crise du Covid, on savait déjà que les bureaux et locaux vides se multipliaient dans le canton, avec un total de 234 000 m<sup>2</sup> de surfaces vides, dont 40% sont situées en ville de Genève. Ensuite, nous avons connu l'exode d'acteurs phares de la place financière genevoise avec des grandes banques qui ont malheureusement quitté la ville. Heureusement certaines sont restées dans le canton. Les commerçants souffrent aussi de la crise à cause des fermetures, à quoi sont venues s'ajouter une concurrence frontalière ainsi qu'une augmentation des achats en ligne, qui confrontent ces commerçants à de nouvelles difficultés. Je dis encore deux mots sur les cafés et les restaurants, pour lesquels la situation s'est péjorée ces dernières semaines suite aux annonces de fermeture. Nous pensons donc que la Ville de Genève doit accélérer son action en faveur de l'économie et être davantage proactive. La Ville doit aussi être plus à l'écoute des entrepreneurs et des entreprises de la ville de Genève, parce qu'on constate que le carcan administratif est souvent très lourd et pas toujours adapté à leurs réalités.

En matière de développement et de promotion de l'économie, je pense que nous avons un rôle important à jouer pour attirer davantage de sociétés sur notre territoire, d'autant plus qu'on n'aura pas besoin de construire des bureaux étant donné qu'ils sont là et qu'ils sont vides. Enfin, pour toutes ces raisons nous pensons qu'il est important d'investir dans un poste de délégué économique qui accompagnera le Conseil administratif dans l'établissement d'une stratégie en matière d'économie, évidemment en concertation avec les associations de commerçants, patronales et des restaurateurs, non seulement pour des raisons financières, mais aussi car il est primordial de maintenir la vitalité de notre centre-ville et donc son attractivité.

J'en profite pour remercier le Conseil administratif qui, avec M. Gomez, M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et M. Kanaan, a mis en place une délégation à l'économie. Nous saluons cette démarche qui montre une volonté de prendre les choses en main par rapport à l'ancien Conseil administratif. Nous vous invitons donc à soutenir cette proposition. Merci beaucoup.

**M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa** (S). Je profite de cette occasion pour rappeler certains points et remettre les pendules à l'heure, notamment en précisant que le Parti socialiste défend aussi activement l'économie, à tous les échelons politiques d'ailleurs. Contrairement au Parti démocrate-chrétien, au Parti libéral-radical et à l'Union démocratique du centre, le Parti socialiste a soutenu au niveau fédéral les aides dédiées aux baux commerciaux et se bat pour que des soutiens spécifiques soient octroyés aux secteurs les plus touchés par la crise. Au Grand Conseil, le Parti socialiste réclame des aides à fonds perdus pour les petites et moyennes entreprises (PME) locales, la suspension des mises en demeure et l'abandon des baisses d'impôts sur la fortune pour sauvegarder les rentrées fiscales. En Ville de Genève, le Conseil administratif à majorité de gauche a renoncé aux loyers des commerces forcés de fermer durant la crise, il a aussi injecté des moyens sous forme de bons d'achat et a activement trouvé des solutions concrètes pour les secteurs culturel, sportif, économique et autres.

La création d'un poste de délégué à l'économie nous semble très intéressante, si cela permet d'attirer des entreprises à Genève ou d'empêcher le départ d'autres. Rappelons d'ailleurs que plusieurs villes suisses ont entamé la même démarche. Nous soutiendrons la création de ce poste de délégué en espérant qu'il pourra œuvrer au développement du soutien économique local, à l'émergence d'activités qui privilégient les circuits économiques courts, à l'emploi local relevant notamment de l'économie sociale et solidaire, ainsi que pour terminer favoriser la transition vers une économie respectueuse de l'environnement et du contrat social. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Au début du mois de septembre le Parti démocrate-chrétien avait présenté la motion M-1552 demandant la nomination d'un délégué économique pour une économie forte en Ville de Genève. A cette occasion, nous avons exprimé nos doutes et réticences mais avons par contre trouvé intéressant que cette motion soit envoyée à la commission des finances en vue d'étudier les responsabilités détaillées d'un tel poste. Pour nous, il est bien sûr nécessaire de prendre en compte la crise sanitaire, sociale et économique actuelle, les répercussions économiques pour toute une partie de la population ainsi que de faire des propositions relatives à la question de l'emploi. Trop d'emplois et d'entreprises sont aujourd'hui menacés. Par principe, nous défendons les investissements visant à soutenir et à développer des emplois écologiques et sociaux qui répondent aux besoins de la population. Nous luttons également pour des conditions de travail et de salaire correctes.

Est-ce que la création d'un poste de délégué à l'économie serait utile pour réaliser un tel objectif, et qui en bénéficierait? Nous avons une crainte que ça ne puisse déboucher que sur l'application de recettes souvent contreproductives

pour la majorité de la population. La motion du Parti démocrate-chrétien cite comme exemple positif la RFFA alors qu'elle est justement la principale cause des pertes budgétaires que nous connaissons actuellement. Pour nous, la théorie du ruissellement, qui veut renforcer l'attractivité en offrant des avantages aux entreprises pour qu'elles créent des emplois et de la valeur imposable, ne fonctionne pas. Ensemble à gauche est convaincu qu'on ne sauvera pas l'emploi en offrant uniquement des promotions attractives aux entreprises, mais que cela doit se faire en renforçant le pouvoir d'achat des ménages. Notre investissement public doit donc se concentrer sur l'extension des prestations qui soulagent le budget des ménages dans les domaines social, culturel et autres, permettant la bonne qualité de vie de toutes et tous.

Au niveau local il faut aussi favoriser le développement d'emplois utiles sur un plan social et économique. Pour nous, la question se pose de savoir si un délégué économique, poste un peu abstrait à nos yeux, répond à cette pré-occupation-là. Nous ne sommes pas convaincus que ça soit le cas, mais nous ne voulons pas non plus l'empêcher. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. Cela étant, nous regrettons de ne pas avoir pu étudier cet objet en commission, car des précisions sur le cahier des charges d'un tel délégué sont nécessaires afin de savoir comment il interviendrait et pour qui. En l'absence de ces informations, nous nous abstenons.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Le Parti libéral-radical, pour qui l'économie est effectivement un secteur absolument essentiel, s'étonne de l'agitation du Parti démocrate-chrétien à son sujet. On voit qu'il est peut-être un peu moins aguerri que certains milieux pour comprendre comment cela fonctionne vraiment. Je dois dire qu'on est un peu surpris, car il pense aider – n'est-ce pas, cela part d'un bon sentiment, surtout qu'aider est un terme qu'on entend souvent au Parti démocrate-chrétien –, mais parfois les bonnes intentions mènent en enfer. (*Réactions.*) Il est bon de réfléchir avant de simplement vouloir aider à tout va et de mélanger aide et économie. Il ne vous aura pas échappé qu'après avoir par hypothèse mis en place un délégué, celui-ci sera assisté d'une ou deux personnes. En effet, si cette personne prend son travail au sérieux, elle se rendra vite compte que le sujet est énorme. De plus, heureusement que le monde de l'économie n'a pas attendu sur la Ville pour s'organiser par le biais de chambres économiques, de fédérations et d'associations par secteur, qui sont autrement plus efficaces.

De notre côté, au Parti libéral-radical, nous considérons cet amendement comme une entrave supplémentaire dans un moment déjà bien assez difficile pour les milieux économiques: c'est une entrave de plus à sa liberté, à ses propres responsabilités et à son efficacité. Il n'y a rien de plus agaçant que de se voir asséner des aides et des propositions qui partent de bons sentiments, alors que l'économie ce n'est pas que des sentiments, mais aussi des valeurs. Il faut que cela fonctionne et que cela aille vite, il ne faut pas passer par 50 bureaux... Tout comme ma préopinante, il me semble qu'on aurait pu étudier les conséquences d'une telle mesure avant de foncer tête baissée dans le secteur de l'économie sous prétexte qu'il faut dépenser avant de pouvoir faire des rentrées économiques. Il faut dépenser pour un bureau, pour des assistantes et assistants. Or, pour le Parti libéral-radical ce n'est certainement pas depuis un bureau qu'on peut apporter quelque aide que ce soit en ce moment, aussi bien intentionnée soit-elle, au milieu économique, qui plus est uniquement à celui de la Ville. Pour ces raisons, c'est bien évidemment avec regret que nous devons dire non à une proposition dite économique. De temps en temps il faut réfléchir avant d'attribuer des aides à tout va. Nous refusons donc cet amendement.

**M. Denis Ruyschaert (Ve).** Nous avons déjà parlé de ce poste de délégué économique il y a quelques mois et expliquions à l'époque être partants malgré quelques réserves. Pour les Verts, la situation est la suivante: la reconstruction économique post-Covid est au cœur d'un projet. Pourquoi? Parce que nous devons reconstruire une économie au service de la société. Une économie qui intègre les préoccupations sociales et environnementales. Il nous faut une économie qui ait un impact direct et bénéfique sur les personnes résidant sur le territoire genevois. Une économie qui renforce le lien social et assure la justice économique. Cette reconstruction concerne tous les acteurs qui créent de la valeur, des biens et des services ainsi que des entreprises bien sûr, tout comme les associations, les coopératives et les indépendants.

Cependant et comme soulevé précédemment par les membres d'autres partis, le terme de délégué économique est relativement flou. Quelle est donc la valeur ajoutée d'un tel délégué? La création d'un nouveau poste bureaucratique pourrait-elle faire doublon avec le travail du Conseil administratif? Dans quelle mesure ce poste soutiendrait-il le Conseil administratif? Dans quelle mesure est-il en compétition avec ce Conseil? En outre, le périmètre d'action d'un tel délégué est à clarifier. L'économie est intégrée aux niveaux local, cantonal, fédéral voire international; autant d'échelons sur lesquels il faut travailler. Etant donné que nous voulons vraiment appuyer l'économie et bénéficier d'un délégué conformément à la demande de la motion M-1552 qu'on aurait dû étudier en commission des finances, nous voterons en faveur de cet amendement.

Cela étant, j'aimerais ajouter quelque chose: comme très bien expliqué tout à l'heure par M<sup>me</sup> Bertossa, nous – les Verts et les socialistes – sommes confrontés à un petit problème technique, car nous avons une idée assez claire de ce que nous voudrions faire sur le plan économique au niveau local, tout comme cela semble être le cas au sein des partis de droite, c'est-à-dire au Parti libéral-radical, au Parti démocrate-chrétien et peut-être même à l'Union démocratique du centre. Néanmoins au niveau cantonal et surtout fédéral, ces partis disent exactement le contraire. Par conséquent, le problème réside aussi dans l'intégration de ce qui se passe au niveau local, national et international, raison pour laquelle nous souhaiterions que les propositions défendues dans cet hémicycle correspondent à celles déposées à l'échelon fédéral. Merci. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certaines personnes ici présentes se bercent d'illusions! Ce n'est pas en créant un poste de fonctionnaire de plus qu'on réglerait les problèmes des entreprises. Je partage tout à fait les propos de M<sup>me</sup> Kraft-Babel. Il y a déjà une délégation économique en Ville de Genève – on l'a entendu tout à l'heure dans les interventions de M. le maire, M. Gomez et M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis –, qui est parfaitement à même de traiter de ces problématiques. J'aimerais quand même rappeler, car certains ici ont tendance à l'oublier, que la Ville de Genève dispose également d'un organisme pour les questions économiques qui s'appelle la Fondetec, créée en 1997. La Fondetec fonctionne très bien et devrait donc être notre instrument économique, car elle dispose de compétences ainsi que de professionnels qui font ça toute la journée et toute l'année depuis des lustres. Si nous avons des missions à confier à la Fondetec à travers la délégation du Conseil administratif pour s'occuper des entreprises sises en Ville de Genève, il faut le faire. Ce n'est pas un poste de fonctionnaire en plus qui changera quoi que ce soit. Par conséquent, je crois qu'on se berce d'illusions sur cette problématique. Que fera ce délégué? On en a déjà largement discuté cet automne. Quel sera son cahier des charges? Quelles seront ses compétences? Aura-t-il besoin d'un secrétariat? Faudra-t-il donc engager de nouveaux fonctionnaires autour de lui pour qu'ils remplissent des feuilles de papier? Non, tout ça ne sert à rien!

Nous avons déjà un organisme, la Fondetec, à qui nous pouvons confier une mission ou demander une analyse de la structure économique de la ville, afin par exemple de comprendre les raisons qui poussent les entreprises à quitter notre territoire. D'ailleurs pourquoi s'en vont-elles, Mesdames et Messieurs? Il faudrait peut-être analyser ce phénomène et donc demander à la Fondetec de le faire, car c'est son boulot. Qui finance la Fondetec? C'est la Ville de Genève, dans son budget des investissements. C'est dans cette direction que nous devons aller afin de savoir pourquoi des entreprises et des banques quittent la ville; une pour Carouge

et l'autre pour Bellevue, ce qui nous fera des recettes en moins. Des artisans s'en vont aussi, le dernier en lice est Hofstetter qui quitte la rue de la Corraterie, pourquoi? Tout simplement parce que ses clients ne peuvent même plus s'arrêter et se parquer dans ce quartier, raison pour laquelle le magasin déménage à Vésénaz, où il aura son propre parking privé. Il faut réfléchir à tout ça, c'est la mission de la Fondetec et non celle d'un délégué à l'économie, d'un fonctionnaire en plus. Pour ces raisons, le Mouvement citoyens genevois refusera cet amendement.

**M. François Bärtschi** (MCG). Pour aller dans le sens de ce que vient de dire de manière tout à fait pertinente Daniel Sormanni, il est vrai que la Fondetec est l'instrument de la Ville avec lequel il faut agir afin de développer l'économie locale et régler la problématique du trafic en ville. On perd un temps considérable – des heures et des heures – pour faire des livraisons et pour que les petites PME fassent leurs travaux, ce qui revient à détruire le tissu économique à cause de mesures insensées. Voilà ce qu'il faut faire, il faut travailler à la source. Il faut faire de même sur le plan économique, car ce poste de délégué qui nous est proposé ici est un emplâtre sur une jambe de bois. Nous sommes dans une logique économique mondialisée caractérisée par l'ouverture des frontières et l'absence croissante de protection pour les entreprises locales – on le voit avec la politique européiste menée par la majorité des groupes de ce Conseil municipal et en particulier par celui qui dépose cet amendement. On peut en effet parler d'un emplâtre sur une jambe de bois ou d'un pompier pyromane; je ne sais pas quel qualificatif accorder à cet amendement. En réalité, il nous est présenté ce soir pour se donner bonne conscience, mais il n'apportera rien si ce n'est de dépenser chaque année un budget conséquent duquel on aurait véritablement besoin afin de réaliser des tâches prioritaires pour la ville de Genève. Arrêtons les futilités, allons dans l'utilité. Merci, Madame la présidente.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). A entendre certains discours sur l'économie de la Ville de Genève, je ne sais pas s'il faut rire ou pleurer. Je crois que ces discours sortent vraiment de nulle part et échappent donc à la réalité. Je suis assez époustouffée. Le but du délégué à l'économie n'est pas de se substituer au Conseil administratif, qui dans son ensemble définira évidemment la direction de la politique économique menée par la Ville; ce n'est donc en rien le rôle de ce délégué à l'économie. Nous n'avons jamais prétendu que nommer un délégué économique permettra de régler toutes les problématiques économiques

*ad vitam aeternam*, ce n'est bien sûr pas le cas. Cette personne viendrait en appui d'une politique et en soutien à l'économie, elle serait un instrument de concertation pour toutes les organisations patronales ainsi que pour les indépendants. C'est un travail énorme qui doit aussi être effectué sur le terrain, ce qui nécessite un poste à plein temps au sein d'une Ville comme Genève, alors même que certaines communes minuscules gouvernées par des membres du Parti libéral-radical sont dotées d'un délégué à l'économie; vous pouvez transmettre à M<sup>me</sup> Kraft-Babel, s'il vous plaît, Madame la présidente, car elle ne semble pas être au courant de ce fait.

Je voulais également réagir au sujet du rôle de la Fondetec, qui est d'octroyer des crédits à des entreprises. Elle n'est donc pas du tout outillée pour avoir la flexibilité et la mobilité d'un délégué à l'économie. Vouloir remplacer un tel poste par la Fondetec est totalement absurde, bien que de son côté la Fondetec fasse un travail de soutien aux entreprises vraiment admirable. Je rajoute encore que si certains d'entre vous ne sauraient que faire d'un délégué à l'économie, je reste persuadée que le Conseil administratif saura quoi en faire, j'en suis même persuadée, et ce sont eux les élus, pas vous. Dernière chose pour rassurer la gauche, vous constaterez que la droite ne me soutient pas, c'est dire que vous pouvez trouver que cet amendement est une bonne idée et donc me soutenir. Merci beaucoup. (*Rires et applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à nouveau à M. François Bärtschi.

**M. François Bärtschi** (MCG). Pour revenir à l'interrogation de M<sup>me</sup> Chaker Mangeat: faut-il en rire ou en pleurer, il est vrai qu'avec la politique qu'elle et son groupe mènent il y a vraiment de quoi pleurer, surtout pour les entreprises qui perdent des sommes considérables année après année avec des délais de parcours qui sont une véritable catastrophe pour de nombreuses PME. Malheureusement, cette politique irresponsable ne fait qu'assassiner véritablement des pans entiers de l'économie. Concernant la Fondetec, il me semble que M<sup>me</sup> Chaker Mangeat est tout de même mal informée car elle devrait savoir qu'il est possible que le Conseil administratif lui donne d'autres missions qui pourraient correspondre aux intentions contenues dans cet amendement. Merci, Madame la présidente.

**La présidente.** Merci. La parole est à M. Sami Kanaan.

**M. Sami Kanaan, maire.** Brièvement, pour rassurer ce Conseil, y compris les personnes qui ont émis des prises de position critiques sur cet amendement du Parti démocrate-chrétien, je tiens à préciser que le Conseil administratif accorde une très grande importance à la Fondetec et est conscient de son rôle fondamental pour l'économie de notre municipalité. Le Conseil administratif est donc tout à fait prêt à examiner les possibilités de renforcer son action. Il n'y a aucun malentendu sur cette option, car cette année déjà, dès le début de la crise, le Conseil administratif a pris contact avec la Fondetec pour voir ce qui pouvait être fait en matière de soutien accru. Ce dialogue doit continuer dans la mesure où la Fondetec est un instrument indispensable qui a été créé grâce à la contribution de plusieurs membres de ce Conseil municipal. Cela n'empêche pas que, au-delà de cet organisme qui ne peut couvrir tous les champs à lui seul, le nouveau Conseil administratif élu ait décidé très vite au début de cette nouvelle législature de renforcer sa bonne vie économique au sens large. Nous sommes en effet conscients d'avoir à disposition de nombreux instruments de politique économique, parfois insoupçonnés, qui sont évidemment complémentaires à ceux déployés au niveau cantonal et fédéral, car c'est à ces niveaux-là que se trouvent les leviers principaux.

Je donne un exemple au niveau de la Ville de Genève avec les plans d'utilisation du sol (PUS), qui représentent aussi un instrument de politique économique par la manière dont ils influencent l'affectation des arcades en ville; on sait combien cet enjeu est fondamental à l'ère du commerce en ligne et compte tenu de la concurrence féroce sur les loyers ainsi que des différentes modalités dont la population pratique sa consommation aujourd'hui. C'est aussi pour ces raisons que le Conseil administratif a décidé de soutenir la démarche *Genève Avenue*, portée par toute une série de commerces genevois, qui se sont réunis pour créer un site sous la forme d'un Amazon genevois – il est digne de ce nom – au niveau économique et social. Les gens peuvent ainsi réserver un article ou passer commande en ligne et aller la récupérer en magasin ou alors se faire livrer. C'est donc aussi grâce aux PUS que nous pouvons aujourd'hui faire la promotion de bons d'achat dans nos commerces. Le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (LC 21 211) est un instrument important, d'ailleurs des spécialistes en Suisse considèrent qu'ils sont parmi les meilleures mesures prises au niveau communal dans les villes suisses vu le gros enjeu que représentent les arcades.

Cela étant, les PUS restent un instrument défensif, or nous devons aussi réfléchir à comment soutenir plus activement les commerçants locaux au sens large dans toutes les branches actuellement confrontées à des loyers ou à des augmentations de loyer complètement inconcevables demandés par des groupes immobiliers souvent basés à l'étranger et qui n'ont en tête que la structure de leur bilan pour leurs actionnaires. C'est un exemple parmi d'autres, mais je

cite également toute l'économie sociale et solidaire qui est fortement créatrice d'emplois et que la Ville a été dans les tout premiers à soutenir; je pense en outre à l'économie culturelle et créative, qui est la deuxième branche économique de notre canton, mais qui souffre car elle est composée d'une multitude de petites structures et d'indépendants, notamment dans les domaines du numérique et du design parmi toutes sortes de domaines très créatifs et innovants, qui manquent eux aussi de locaux à loyers abordables et d'instruments d'aide au démarrage et pour lesquels il serait par exemple possible d'envisager une collaboration renforcée avec la Fondetec.

C'est donc pour venir en aide à ces secteurs que la délégation à la création économique est importante. Je pourrais citer plein d'autres exemples, mais je ne veux pas faire trop long. L'important est de montrer que la Ville apporte un intérêt à ces problématiques, à l'évolution de notre tissu économique et fiscal ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises, sachant qu'aujourd'hui, comme dit à l'instant, notre principal défi est le manque d'espaces adéquats et abordables dans notre centre urbain; c'est donc précisément sur cet élément que nous devons travailler d'entente avec le Canton.

Pour conclure, je pense que ce poste de délégué économique est un levier important. La délégation à la création économique a été constituée cet automne et sa première action a été déployée en urgence dans le cadre de la crise due au Covid-19, cela étant son ambition est bien plus large, raison pour laquelle nous avons besoin de moyens opérationnels pour mener ce travail en partenariat étroit avec la Fondetec bien sûr ainsi qu'avec de nombreux autres. Vous pouvez donc voter en faveur de cet amendement du Parti démocrate-chrétien en toute bonne conscience. Je vous remercie.

**Mis aux voix, l'amendement 8 est accepté par 44 oui contre 25 non (6 abstentions).**

**5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**6. Interpellations.**

Néant.

**7. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Je vous donne rendez-vous à 14 h, car c'est maintenant la pause. Revenez à l'heure afin de poursuivre le traitement des amendements relatifs au département des finances, de l'environnement et du logement. Bon appétit.

Séance levée à 12 h 25.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	4416
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	4416
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4416
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2021 (PR-1415 A/B/C). Deuxième débat. . . . .	4417
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4440
6. Interpellations . . . . .	4440
7. Questions écrites . . . . .	4440

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*